



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

### conventions avec les praticiens

Question écrite n° 69926

#### Texte de la question

M. Dominique Caillaud attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les revendications et les inquiétudes exprimées par les médecins généralistes de notre pays. Il lui rappelle le rôle fondamental de la place qu'ils occupent dans la chaîne thérapeutique et leur participation à la lutte contre l'exclusion et leur contribution à déterminer l'avenir de notre système de santé. Aussi, ces praticiens qui prennent en charge une très grande partie des patients souhaiteraient que leurs honoraires qui n'ont pas évolué depuis 1998, la consultation étant tarifée 115 francs, fassent l'objet d'une revalorisation et que ladite consultation soit portée à 20 euros et celle de la visite à 30 euros. Alors que l'ONDAM pour 2002 de 3,9 % leur est difficile à tenir, les dépenses augmentant régulièrement de 6,5 %, ces professionnels se trouvent en conséquence dans une situation des plus préoccupante, quant à la prise en compte de leur demande. Les médecins généralistes seront attentifs aux décisions que prendra son ministère. Il le remercie de lui faire part de sa position à ce sujet et de l'informer de la suite qu'il entend donner à ces demandes.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Dominique Caillaud](#)

**Circonscription :** Vendée (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 69926

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : généralités

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé, famille et personnes handicapées

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 décembre 2001, page 6900